

SAINT HONORE BK&A
SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 140, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 501 572 390

PROCES-VERBAL
Des décisions de l'associé unique
du 01 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 01 septembre, à 14 heures 30,

La société SAINT HONORE PARTENAIRES, SAS au capital de 1 020 270 € ayant son siège social 140, rue du Fbg Saint Honoré – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 523 973 683, représentée par son Président, Emmanuel KLINGER,

Associée unique de la société SAINT HONORE BK&A

A pris les décisions suivantes portant sur :

1. Démission du Directeur Général Monsieur Emmanuel Klinger ;
2. Nomination de Monsieur Emmanuel Dupeux en qualité de Directeur Général pour une durée expirant au 30 septembre 2027 ;
3. Nomination de Monsieur Nicolas Voisin en qualité de Directeur Général pour une durée expirant au 30 septembre 2027 ;
4. Nomination de Monsieur Séverin De Fleurian en qualité de Directeur Général pour une durée expirant au 30 septembre 2027 ;
5. Modification du terme du mandat de Directeur Général de Monsieur Denis VAN STRIEN
6. Pouvoirs en vue des formalités.

Le commissaire aux comptes de la société est absent et excusé.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission d'Emmanuel Klinger de ses fonctions de Directeur Général de la Société en date de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer :

Monsieur Emmanuel Dupeux né le 22 juillet 1979 à Châteauroux (36), demeurant 21 rue de la Source – 92310 Sèvres, en qualité de Directeur Général de la société SAINT HONORE BK&A à compter de ce jour et pour une durée expirant au 30 septembre 2027.

Monsieur Emmanuel Dupeux a fait savoir à l'avance qu'il acceptait lesdites fonctions et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer :

Monsieur Nicolas Voisin né le 15 mars 1977 à Brou sur Chantereine (77), demeurant 12 chemin Pierre de Ronsard – 92400 Courbevoie, en qualité de Directeur Général de la société SAINT HONORE BK&A à compter de ce jour et pour une durée expirant au 30 septembre 2027.

Monsieur Nicolas Voisin a fait savoir à l'avance qu'il acceptait lesdites fonctions et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer :

Monsieur Séverin De Fleurian né le 7 novembre 1982 à Paris 12^{ème}, demeurant 139 rue du Vieux Pont de Sèvres – 92100 Boulogne Billancourt, en qualité de Directeur Général de la société SAINT HONORE BK&A à compter de ce jour et pour une durée expirant au 30 septembre 2027.

Monsieur Séverin De Fleurian a fait savoir à l'avance qu'il acceptait lesdites fonctions et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique rappelle que Monsieur Denis VAN STRIEN a été désigné dans les statuts en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée. L'Associé unique décide de fixer le terme du mandat de Directeur Général de Monsieur Denis VAN STRIEN au 30 septembre 2027.

SIXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités utiles.



Emmanuel KLINGER

Président